

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 31 mars 2022, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville
(Hôtel de ville, 2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 10 du jeudi 17 mars 2022, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances des 18 novembre 2021 et 9 décembre 2021.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :
 - a) M. Elton Bill Gashi, 16.02.2005, ressortissant français.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Libération de Sophie ? » (n° 1189) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Allaine – élimination des surplus de gravier du secteur de l'Allée des Soupirs » (n° 1190) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Le marché de Saint-Martin : quel avenir ? » (n° 1191) (PS-Les Verts).
9. Traitement de la motion intitulée « Des employé-e-s municipaux compatibles ! » (n° 1187) (PS-Les Verts).
10. Traitement de la motion intitulée « Pour une amélioration du dispositif de vote par correspondance gratuit » (n° 1192) (PLR).
11. Traitement du postulat intitulé « Pour le développement d'un outil d'intégration par le biais d'une carte citoyenne » (n° 1185) (PS-Les Verts).
12. Traitement du postulat intitulé « Des places de jeux adaptées aux jeunes enfants » (n° 1186) (PDC-JDC).
13. Traitement du postulat intitulé « Restreindre l'éclairage public de jour ! » (n° 1193) (PS-Les Verts).
14. Accepter un crédit de CHF 1'240'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des luminaires de la ville de Porrentruy.
15. Divers.

M. Alain Theilkaes, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Nathan Rebetez - remplacé par M. Dominique Meyer.

Mme Fabienne Wahl - remplacée par M. Patrick Monin.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre Barthe - remplacé par M. Daniel Guinans.

M. Cyrille Joray - remplacé par Mme Laure Nobs.

Mme Aline Nicoulin - pas remplacée.

Sont excusés pour le PS-Les Verts

Mme Corinne Laissue - remplacée par M. Luka Maurer.

M. Jean-Pierre Cafiso - remplacé par Mme Vitoria Gigon.

M. Tom Cerf - remplacé par M. Yves Voisard.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Thomas Schaffter - remplacé par M. Joào Francisco Mawete.

M. Guillaume Cadario - remplacé par M. Baptiste Maître.

Est excusé pour l'UDC :

M. Claude Gerber - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Mathilde Crevoisier Crelier, Magali Gast Boillat, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Laura Nobs, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier.

MM. Althaus Cyrille, Jean-Pierre Bendit, Xavier Brunner, Julien Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Jean Farine, Daniel Guinans, Claude Gury, Matthieu Hays, Baptiste Laville, Baptiste Maître, Luka Maurer, Joào Francisco Mawete, Dominique Meyer, Patrick Monin, Julien Parietti, Johan Perrin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Gabriel Schenk, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la première séance de l'année 2022. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Cyrille Althaus et Joào Francisco Mawete.

M. le Président a tout d'abord une pensée et un profond respect pour toutes les familles ukrainiennes qui doivent quitter leur pays en guerre et rejoindre une terre d'accueil. Il espère que l'hospitalité que la région pourra leur donner atténuera quelque peu leur souffrance. Il remercie les citoyennes et citoyens de Porrentruy qui les accueillent à bras ouverts ainsi que les personnes qui font preuve d'une grande générosité en offrant tout le matériel de première nécessité. Il remercie également les associations et les bénévoles qui permettent à ces hommes, femmes et enfants de s'intégrer au mieux dans la région. Il prie donc le Conseil de ville d'observer une minute de silence en l'honneur des victimes que cette guerre a déjà faites.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président signale que les présidents de groupe pour l'année 2022 sont :

- Pour le PDC : M. Sébastien Piquerez.
- Pour le PLR : M. Philippe Piegay.
- Pour le PS-Les Verts : M. Matthieu Hays.
- Pour le PCSI : M. Pierre-Olivier Cattin.

Il rappelle également que le projet de modification du règlement du Conseil de ville a été transmis aux membres du Conseil de ville pour consultation. Ce document sera étudié prochainement dans les groupes et les propositions d'ajout ou de modification devront être remises par les présidents de groupe au secrétaire du Conseil de ville jusqu'au 13 mai 2022, impérativement.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Gabriel Voirol s'associe aux propos du président s'agissant de la situation en Ukraine qui amène son lot de souffrance, de peine et de difficulté pour toutes ces familles. Bien évidemment, le Conseil municipal s'associe à toutes les actions qui ont pu être entreprises. Porrentruy a travaillé en collaboration avec Delémont pour proposer un soutien d'ordre financier. La Commune a aussi installé le drapeau de la colombe de la paix qui symbolise le soutien, non seulement au peuple ukrainien mais aussi pour les personnes qui manifestent leur désapprobation face à la guerre, dans des situations extrêmement compliquées puisqu'aussi bien en Biélorussie qu'en Russie des gens risquent leur peau pour défendre la paix. M. le Maire ajoute que la Commune a mis trois bureaux de l'Hôtel de ville à la disposition de l'AJAM. Des hébergements collectifs ont également été mis à disposition pour accueillir des réfugiés. M. le Maire tient aussi à s'excuser quant à l'adressage du courrier relatif au café participatif du 24 mars 2022. Le titre utilisé était « Cher Monsieur ». Malheureusement, ce genre de problème arrive lorsque des plipostages sont effectués. M. le Maire ajoute que la Commune tiendra compte de ce problème lors de prochaines distributions, en particulier celle de la propagande électorale. S'agissant de ces cafés participatifs, à titre personnel, il regrette le peu de suivi de cette rencontre de la part des membres du législatif. M. le Maire indique que les membres du Conseil de ville auront l'occasion de se rattraper en répondant aux questions qui seront posées sur le site mis en place dans le cadre de ce processus de rapprochement.

M. Julien Loichat informe que la section des constructions routières de la République et Canton du Jura a pris connaissance avec intérêt du rapport formulé par la Commune concernant la zone de rencontre située au cœur de la ville. Le Canton valide ce rapport qui parle aussi d'un certain nombre d'engagements que la Municipalité prend sur la base des constats et analyses qui ont été formulés, engagements qui ne pourront avoir qu'un effet modérateur supplémentaire là où c'est nécessaire. Mais la validation de ce rapport par la section des constructions routières veut dire que la zone de rencontres provisoire telle qu'elle avait été publiée est devenue définitive. Il reste évidemment quelques aménagements à formuler, en particulier des aménagements définitifs en fonction du projet « Cœur de ville » et des aménagements provisoires plus conséquents à certains endroits.

M. Manuel Godinat tient à adresser, au nom du Conseil municipal, son profond soutien à l'Ecole Ste-Ursule dans cette période difficile et d'incertitude pour les élèves, les parents d'élèves et l'ensemble du personnel et du corps enseignant de cet établissement. Il ajoute que le Conseil municipal a été nanti de la décision du Conseil de fondation de l'Ecole Ste-Ursule de fermer l'école pour le mois d'août. Actuellement, la situation est quelque peu délicate puisqu'un certain nombre de parents ont déjà inscrit leurs enfants dans d'autres cercles scolaires. Cependant, le Conseil municipal a transmis un courrier au Conseil de fondation pour indiquer de quelle façon il imaginait soutenir l'Ecole Ste-Ursule. Tout d'abord, l'exécutif communal entre en matière pour apporter un soutien financier, majoritairement à fonds perdu, à hauteur de CHF 150'000.- répartis sur 3 ans. Ce montant est conditionné à différents faits, notamment l'intégration par le Conseil municipal au Conseil de fondation pour qu'il y ait une liaison et une communication beaucoup plus transversale. L'exécutif communal demande également qu'un plan d'affaires, qui puisse prouver et assurer la pérennité de l'établissement au moins sur 3 ans, lui soit soumis. L'exécutif communal a l'intention de rencontrer une nouvelle fois à très court terme le Conseil de fondation de l'Ecole Ste-Ursule pour discuter de la suite de l'établissement.

Mme Chantal Gerber mentionne que le journal de Porrentruy présente le premier prêt citoyen en ville de Porrentruy. Elle rappelle que ce prêt est intéressant financièrement pour les citoyens et permet aussi à la Municipalité d'avoir une disponibilité d'argent pour les futures installations. La première installation de panneaux solaires sera donc celle de la Maison de l'enfance, dès le mois de mai.

3. Procès-verbaux des séances 18 novembre 2021 et 9 décembre 2021

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Il y a quelques temps, Mme Elodie Gschwind a été sollicitée par une bruntrutaine qui lui expliquait que la morgue de l'hôpital était difficile à trouver puisqu'elle n'est pas indiquée. En effet, cette dernière, lors du décès de l'un de

ses proches, a dû, en plus de tout ce qu'elle avait déjà à gérer, orienter les gens désirant se recueillir à la morgue puisqu'ils ne trouvaient pas le lieu. Cela peut paraître anodin mais, dans de telles circonstances, Mme Gschwind pense que l'ajout d'un panneau, par exemple, ne serait pas contraignant et pas trop coûteux et pourrait rendre service à bon nombre d'utilisateurs ainsi qu'aux familles endeuillées. Elle demande donc si la Commune peut intervenir auprès de l'hôpital afin qu'un panneau pour indiquer la morgue soit installé ?

M. Julien Loichat répond qu'il a été interpellé, il y a quelques temps, par un service de pompes funèbres pour la même problématique. Il ajoute que la Municipalité a commandé un panneau auprès d'une entreprise de la place. Dès qu'il sera là, la Commune posera ce panneau.

Mme Elodie Gschwind se déclare satisfaite.

Mme Sandra Nobs constate que la ville de Porrentruy est active sur les réseaux grâce à Facebook et Instagram notamment. Ces derniers peuvent être de bons moyens de communication avec la population d'ici et d'ailleurs. Elle est toutefois surprise des contenus qu'elle trouve parfois trop personnels et trop engagés. Elle souhaiterait savoir qui est chargé des publications sur les réseaux sociaux au nom de la ville de Porrentruy ?

M. le Maire Gabriel Voirol signale que la communication est un sujet qui prendra de plus en plus d'importance. Il ajoute que la Commune a mandaté un bureau externe dont le rapport d'analyse sur la situation communale démontre que les outils à disposition sont adéquats. Par contre, la Municipalité doit encore avoir une stratégie pour s'améliorer. Cet exercice est prévu pour cette année. Actuellement, c'est le guichet unique qui s'occupe de relayer tout cela, en général sur la demande des services communaux ou du Conseil municipal en fonction des actualités. Les autorités doivent, toutefois, se pencher sur une stratégie globale de communication.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

M. Sébastien Piquerez signale que les toilettes adaptées pour les personnes en situation de handicap ne sont pas légion dans les lieux publics de la vieille ville de Porrentruy. Un lieu permet de combler quelque peu ce manque, il s'agit des toilettes publiques de l'Hôtel des Halles qui sont équipées d'un WC handicapé très bien adapté. Malheureusement, il ne comble le manque que pendant les heures d'ouverture et, dès 23 heures, les personnes en situation de handicap ont un accès quasi nul à des commodités adaptées à leur condition. Certes, les toilettes publiques sont des lieux régulièrement sujets à des déprédations, particulièrement la nuit, et il est compréhensible qu'elles soient fermées dans les périodes problématiques, mais il existe des systèmes de clé permettant uniquement aux détenteurs de cette dernière d'accéder au lieu. M. Piquerez demande donc s'il serait possible de rendre accessible les WC publics de l'Hôtel des Halles en tout temps aux personnes à mobilité réduite ?

M. Philippe Eggertswyler confirme que la ville de Porrentruy possède différents WC publics qui sont fermés à partir d'une certaine heure de la nuit par rapport à des problèmes de déprédations. Il n'y a qu'un seul WC public mis à disposition des personnes à mobilité réduite à Porrentruy, c'est peu. De plus, ce WC mis à disposition des personnes à mobilité réduite n'appartient pas à la Commune, il appartient au Canton. Dès lors, il va prendre contact avec le Canton pour voir s'il y a une possibilité que ce WC puisse être ouvert d'une manière ou d'une autre durant la nuit pour les personnes à mobilité réduite.

M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait.

Mme Céline Bédât Heusler rappelle que la population de Porrentruy a reçu, dernièrement, une invitation à participer à un atelier citoyen concernant la fusion des communes de Porrentruy et de Fontenais. Il lui a été rapporté par plusieurs personnes que le délai très court, entre la réception de cette invitation et la date de l'atelier, les a empêchés d'y participer. Mme Bédât Heusler pense que ces ateliers sont un vrai plus, qu'ils sont bénéfiques à tous, citoyens comme élus, qu'ils participent à un mieux vivre ensemble, donnent l'occasion à la population de s'exprimer, d'être entendue et de suivre avec intérêt les grands projets sur lesquels planche le Conseil municipal. Afin que l'organisation de ces soirées répondent au mieux à leur but, elle demande s'il n'y a pas un délai à respecter pour ce type d'invitation, d'autant plus que cet atelier était extrêmement important ? Dans l'affirmative, elle demande s'il ne serait pas nécessaire de le prévoir ou de proposer plusieurs dates afin que tout le monde puisse prendre les dispositions nécessaires pour y participer ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond qu'il a été extrêmement compliqué de trouver la date du 24 mars pour que ces cafés participatifs puissent se dérouler simultanément sur les sites de Fontenais et Porrentruy. S'agissant des délais, il n'y a pas de délais légaux. Par contre, les autorités essaient de trouver le meilleur timing possible. Cela avait été préparé pour qu'il y ait une conférence de presse qui annonce cet évènement. Il y a aussi eu une campagne « marketing » pour faire parler de ces cafés participatifs « Les Porren, prenez un café » qui a suscité aussi l'interrogation et c'était le but, que chacun s'interroge dans son cercle privé, familial et amical pour pouvoir discuter en effet de ces points qui sont extrêmement importants. M. le Maire pense que c'est le moment aussi,

non seulement d'écouter ce que le Conseil municipal a à dire, mais aussi et surtout que, dans le cadre de ces cafés participatifs, les gens puissent exprimer ce qu'ils attendent de la Commune d'avenir, qu'elle soit fusionnée ou pas. Au niveau du timing, pour M. le Maire, si la date proposée est annoncée trop tôt, les gens oublient et, si elle est annoncée trop tard, ils ne viennent pas. Cependant, il est toujours possible de s'améliorer mais M. le Maire ne peut qu'appeler les gens à participer à ce genre d'activités car il n'y a que par l'action participative qu'il est possible de faire entendre sa voix, que les gens peuvent faire part de leurs préoccupations et qu'il est possible de faire vivre la démocratie.

Mme Céline Bédât Heusler se déclare satisfaite.

Sa question étant en lien avec les difficultés que traverse l'école Sainte-Ursule et plus particulièrement s'il était prévu que l'exécutif intervienne dans ce dossier pour soutenir cet école, M. Stéphane Theurillat retire sa question. Il remercie M. Godinat pour ses réponses et encourage le Conseil municipal à continuer dans ses démarches.

M. Julien Cattin constate que, depuis quelques temps, les différents marquages au sol concernant la circulation routière disparaissent, notamment au chemin de l'Oiselier. Il s'agit de panneaux zone 30 km/h ainsi que de la zone piétonne dessinée au sol et qui fait office de trottoir. A son sens, ces marquages sont importants dans cette rue, vu que des enfants l'empruntent quotidiennement à pied pour se rendre à l'école et que les automobilistes roulent assez vite. Il demande donc s'il est prévu, dans un avenir proche, que ces marquages soient refaits ?

M. Julien Loichat confirme qu'à de multiples endroits ces peintures vivent leur temps et disparaissent avec les effets météorologiques. C'est, entre autres, par les températures négatives et les pluies importantes, avant janvier, ainsi qu'un manque de temps et de personnel dû à des incapacités de travail que ce travail ne s'est fait. Du coup, les autres activités qui deviennent prioritaires par le report de ces dates ont contraint le service concerné à ne pas pouvoir assumer relativement rapidement ce remplacement de marquage. Cela dit, des programmes sont établis chaque année. Cependant, ne connaissant pas le programme en détail, M. Loichat ne peut pas dire à quel moment ce travail sera effectué dans la zone indiquée par M. Cattin mais l'ensemble des marquages devra être revu. M. Loichat profite de l'occasion pour indiquer qu'une analyse a été faite sur ce secteur concernant la vitesse des véhicules. Cette analyse a démontré que les vitesses observées se situaient en de ça de ce qui était attendu. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a personne qui dépasse la limitation mais ce n'est de loin pas la majorité.

M. Julien Cattin se déclare satisfait.

M. Matthieu Hays rappelle que la ville de Porrentruy, au début du mois de mars, s'est jointe à plusieurs villes romandes pour ériger un drapeau de la paix en lien avec la guerre en Ukraine. Il salue cette initiative remarquable et pleine de sens. En mai 2021, une initiative similaire impliquait de nombreuses villes romandes concernant une autre cause et l'installation d'un drapeau arc en ciel pour une journée sur la devanture de l'Hôtel de ville. Porrentruy avait alors refusé avec l'argument suivant du Conseil municipal, donné lors du Conseil de ville du 20 mai 2021, « ce qui est demandé pose problème car la Municipalité a déjà refusé à de nombreuses reprises des demandes pour installer un drapeau sur un bâtiment communal. C'est pour cette raison et pour ne pas créer de précédent que l'exécutif communal a décidé de refuser d'installer le drapeau de Juragai ». M. Hays demande donc comment est décidé ce qui peut ou non être apposé sur la devanture de l'Hôtel de ville, autrement dit qui le décide et sur quels critères ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que c'est le Conseil municipal qui décide car il n'y a pas de règlement qui soit de la compétence du peuple ou du législatif. Donc, tout ce qui n'est pas défini dans le règlement d'organisation, avec une compétence spécifique à un des organes de la ville, revient au Conseil municipal. L'exécutif communal a fait aussi très attention à cette question du drapeau et c'est pour cela qu'il a choisi la colombe de la paix qui est un symbole général de paix qui n'apporte aucun jugement sur les protagonistes, c'est pour cela aussi que le drapeau ukrainien n'a pas été installé sur la façade de l'Hôtel de ville. M. le Maire rappelle qu'un drapeau qui ressemble à Juragai, s'agissant des couleurs de la paix, existe mais celui-ci est utilisé dans beaucoup de messages. Par contre, celui de la colombe de la paix est unique et c'est pour cela qu'il a été retenu et discuté avec les autorités de Delémont. Les deux communes se sont entendues sur ce message qui leur apparaissait comme un message important dans cette période trouble.

M. Matthieu Hays se déclare satisfait.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier signale que la population bruntrutaine a appris, il y a quelques semaines, la future construction d'un nouveau parking à côté de la patinoire. Avec les nouvelles constructions dans la zone du Voyeboeuf, il en résulte effectivement une perte du nombre de places de parc. Le groupe PS-Les Verts a toutefois été surpris d'apprendre que la Municipalité avait décidé d'offrir l'usage d'un terrain public au propriétaire privé qui est le promoteur de ce projet sans que le Conseil de ville n'en ait été préalablement informé. Face à

cette décision quelque peu précipitée, il lui semble que la question du stationnement et de la mobilité autour de la patinoire doit faire l'objet d'une vaste réflexion intégrant les aspects de sécurité, d'environnement et d'accessibilité. Mme Crevoisier Crelier n'est du reste pas du tout certaine que, comme annoncé dans la presse, "ce parking s'intègre parfaitement dans une vision plus globale concernant l'entrée de la ville". C'est pourquoi, elle souhaiterait obtenir des informations sur la manière dont cette affaire a été menée.

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle que le parcage autour de la zone de loisirs, que ça soit autour de la piscine ou de la patinoire, a fait l'objet de nombreuses études, ne serait-ce que dans le cadre du permis de construire de la patinoire et de la piscine puisque ces deux objets ont été liés et pour lesquels il y a eu une évaluation des besoins nécessaires pour cette zone, besoins qui s'élèvent à à peu près 130 places de parc pour l'activité normale. Lorsque que le nombre de places est calculé, il n'est pas tenu compte des manifestations particulières, notamment lorsqu'il y a les matchs du HC Ajoie car il ne serait pas possible de satisfaire la demande. Les autorités espèrent cependant que les gens viennent aux matchs de hockey en train et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a beaucoup insisté et participé à l'action qui encourage la population à venir aux matchs avec les transports publics. Cette action fonctionne bien et les autorités essaieront de la promouvoir auprès du HC Ajoie qui en est le responsable. Cette zone est pour la Municipalité un avantage notoire car construire un parking a un coût conséquent et la proposition qui a été faite vise à construire une infrastructure et assurer ces 130 places de parc en ayant une vision globale. M. le Maire ne partage pas le fait qu'il n'y a pas de vision globale car une réflexion a été faite dans le cadre du projet de protection contre les crues, une réflexion a été menée au niveau de la construction de la patinoire et la Commune est aussi intervenue au niveau du HC Ajoie pour faire éliminer cette verrue qui est la tente du HC Ajoie, l'objectif étant aussi d'assurer une certaine cohérence par rapport à cette zone. Donc, le Conseil municipal a eu cette opportunité de satisfaire les besoins tels qu'ils étaient exigés dans le cadre des constructions qui ont eu lieu au niveau de l'espace loisirs. Le promoteur étant une personne qui est très impliquée dans l'image de Porrentruy, ce projet public-privé paraissait à l'exécutif communal extrêmement intéressant. Cependant, comme ce projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire, il y a aussi la possibilité de s'y opposer car c'est un droit pour tous les citoyens de s'opposer à un projet de construction.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare satisfaite. Elle aimerait juste dire que si la séance du législatif de février n'avait pas été annulée, les membres du Conseil de ville auraient pu être informés.

Mme Laure Roy remarque que cette année, avec les mesures sanitaires levées, les festivités de carnaval ont repris leur petit train-train comme à l'accoutumée avec le rai-tiai-tiai. Au collège Thurmann, le flux d'élèves est trié dès l'entrée dans l'enceinte afin de ne pas avoir trop de saleté dans le bâtiment. A Stockmar, qui est plus centré et avec les chars qui passent devant l'établissement, il a été décidé de donner congé aux élèves le mardi matin. Par contre, Mme Roy ne sait pas si c'est pour qu'ils puissent déjà faire le rai-tiai-tiai ou alors pour ne pas venir souiller l'école. En effet, en 2020, lors du rai-tiai-tiai, le concierge avait été malmené par des jeunes, apparemment d'anciens élèves. Il n'avait malheureusement pas pu gérer le flux de fauteurs de troubles qui souhaitaient pénétrer dans l'établissement. Pour les parents, ayant des enfants dans les différents niveaux scolaires mais aussi dans plusieurs écoles, il n'est pas facile de suivre les décisions des différentes écoles. En effet, même s'ils arrivent à se garder tout seul, les enfants en âge secondaire avaient congé mardi matin à Stockmar et ceux de Thurmann avaient congé l'après-midi. Les enfants de l'école primaire avaient l'école toute la journée. Mme Roy demande si la Municipalité est au courant des problèmes de Stockmar et si des mesures de préventions, autres que de donner congé aux élèves, sont envisagées ?

M. Manuel Godinat signale que le Conseil municipal n'est pas forcément nanti d'une telle décision qui est prise par la commission d'école de la communauté secondaire. Le Conseil municipal n'est pas représenté dans cette commission. M. Godinat confirme que le circuit du rai-tiai-tiai passe devant le bâtiment de Stockmar. L'année passée, il y a eu des altercations et la direction a proposé d'éviter d'ouvrir son établissement le mardi matin, ce qui a été accepté par la commission. Cependant, il y a une volonté d'uniformiser ce congé entre les deux établissements de la Communauté de l'Ecole secondaire ainsi qu'avec l'école primaire. M. Godinat rappelle qu'historiquement les enfants avaient congé l'après-midi de carnaval afin qu'ils puissent participer au cortège. Cependant, il ne voit plus beaucoup d'élèves de l'école secondaire participer au cortège et la légitimité de ce congé se pose effectivement. L'idée véhiculée est de donner plutôt congé le lundi matin de la braderie aux élèves mais rien n'est décidé. Les directions de ces écoles aimeraient en tous cas uniformiser ce type de congé. M. Godinat va donc essayer de mettre les directions autour de la table pour essayer de faire un peu mieux à l'avenir.

Mme Laure Roy se déclare partiellement satisfaite car, avec le nombre d'agents de police qui se trouvent à la place des postes, deux pourraient se déplacer à l'école Stockmar pour essayer de gérer cela.

Mme Elodie Gschwind retire sa question qui concernait l'invitation au café participatif.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :
a) M. Elton Bill Gashi, 16.02.2005, ressortissant français.

M. Julien Loichat relève que cette personne a été entendue par la Commission de police qui a préavisé favorablement cette demande à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter cette demande d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent cette naturalisation à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Libération de Sophie ? » (n° 1189) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Philippe Piegay se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Allaine – élimination des surplus de gravier du secteur de l'Allée des Soupirs » (n° 1190) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Philippe Piegay se déclare non satisfait. Après consultation du bureau d'ingénieurs qui est à l'origine de cet ouvrage et contrairement à la réponse fournie par le Conseil communal et le service de l'environnement, il s'agit bien d'un piège à gravier qui n'a plus fait l'objet d'un entretien depuis de nombreuses années. Les spécialistes consultés sont d'avis qu'un curage permettrait lors des prochaines crues l'évacuation d'une grande partie du gravier déposé sur le secteur de l'Allée des Soupirs. Cette mesure n'aurait pas d'impact sur le tronçon réaménagé « Roche de Mars ». De surcroît, les riverains de l'Allée des Soupirs ne serait en rien impactés.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Le marché de Saint-Martin : quel avenir ? » (n° 1191) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Magali Gast Boillat se déclare satisfaite.

9. Traitement de la motion intitulée « Des employé-e-s municipaux compatibles ! » (n° 1187) (PS-Les Verts).

M. Baptiste Laville signale que la motion traite de l'article 19 du ROAC qui entérine le principe d'incompatibilité des employés communaux pour pouvoir siéger au sein de ce Conseil de ville. Pour lui, il s'agit aussi d'un manque d'attractivité des pouvoirs politiques, notamment pour le législatif mais aussi pour les exécutifs qui ont des charges de plus en plus importantes, ceci à Porrentruy comme dans toutes les communes du Jura. Cet objet a déjà été abordé à plusieurs reprises à travers des interventions. M. Laville pense notamment au groupe PLR qui avait déposé en 2018 un postulat demandant de revaloriser la politique communale. Malheureusement, depuis 2018, la situation n'a pas vraiment évolué. Il avait été proposé que des médias et la télévision viennent filmer les séances du législatif mais cela n'a pas été fait. L'idée de la motion est d'arriver avec une proposition concrète. Les Communes arrivent bientôt dans une période électorale. Les partis doivent préparer des listes de candidats et, effectivement, les citoyens sont peu sensibles à vouloir s'engager au sein du Conseil de ville. M. Laville pense qu'il y a un effet boule de neige : plus il y aura de personnes qui pourront siéger au Conseil de ville, plus un intérêt va se créer. Donc, la première démarche pour pouvoir régler ce problème, c'est quand même d'ouvrir les portes de ce Conseil de ville. M. Laville se demande pourquoi les portes du Conseil de ville sont fermées aux employés communaux. Il relève que dans d'autres endroits, à d'autres niveaux, les portes des législatifs ne sont pas fermées. Il pense naturellement ici aux assemblées communales où les employés communaux peuvent participer et au Conseil de ville de Delémont qui n'a pas ce principe d'incompatibilité ou beaucoup moins strict. En effet, un employé communal peut siéger au sein du Conseil de ville de Delémont s'il n'y a pas un lien direct de proximité avec sa hiérarchie. Il prend encore l'exemple du Parlement jurassien qui en a débattu encore cette semaine et qui a réaffirmé qu'il était tout à fait possible à un employé cantonal d'y être élu. Porrentruy fait donc exception. Porrentruy ferme les portes du législatif aux employés communaux alors que les partis cherchent à attirer des gens dans cet hémicycle. M. Laville pense qu'il faut moderniser cette politique communale et cette loi d'incompatibilité a fait son temps. Pour lui, il est du rôle des élus au législatif d'avoir le courage de changer cette loi afin d'attirer de nouvelles personnes dans cet hémicycle. La politique est quelque chose d'horizontal et c'est la beauté de la politique. Lorsqu'il regarde les membres du législatif, M. Laville voit des citoyens et des citoyennes qui ont, en toute horizontalité, le droit de siéger pour débattre de sujets qui les concernent et non divers genre de métiers ; les employés communaux sont aussi des citoyens. Il ne voit pas pourquoi le droit de citoyen devrait être soustrait à un employé communal. C'est quand même assez surprenant aux yeux de M. Laville. Pour lui, la politique communale de Porrentruy doit être réinventée et les autorités doivent avoir le courage de changer leurs pratiques et d'explorer de nouveaux horizons. M. Laville sait que, de temps en temps, cela posera des problèmes

de récusation mais cela fonctionne très bien. Dans la pratique, les gens concernés doivent annoncer qu'ils sont personnellement touchés par une décision et l'annoncer au Président du Conseil de ville. Ils se retirent pour le moment du vote et ensuite réintègrent le Conseil de ville. C'est pourquoi, M. Laville ne voit pas en quoi un employé municipal qui n'a pas de fonction dirigeante serait incompatible avec ce Conseil de ville. En tous cas dans le 99% du temps où ils siègeront ici, ils ne seront pas incompatibles avec leur mandat politique. Ce n'est donc aucunement un problème, au contraire c'est une richesse. Pour lui, les employés communaux sont les plus à même de connaître les problèmes et les besoins de la ville. Il demande donc aux membres du Conseil de ville de réfléchir à cette motion qui, selon lui, a beaucoup de bon sens. Il croit aussi qu'il y a très peu de risque. M. Laville ne comprend pas le coût de CHF 5'000.- avancé par l'exécutif pour la réalisation de cette motion car pour changer une ligne cela ne doit pas coûter énormément cher. De plus, il a été mentionné une question de délai mais il tient à dire que ce changement de loi n'est pas simplement lié aux élections communales de cet automne. Il faut regarder cela sur le long terme. Un changement de loi n'est pas fait pour une échéance à court terme, c'est pour faire évoluer le ROAC sur le long terme et donc, pour M. Laville, la question du délai annoncée dans la réponse du Conseil municipal n'est pas appropriée.

M. le Maire Gabriel Voirol signale que, contrairement à ce que M. Laville a dit, ce débat n'est pas ancien. En effet, ce débat a occupé tout récemment les autorités puisque le règlement d'organisation de la Commune de Porrentruy date de 2019 seulement. Le ROAC a fait l'objet d'une révision récente où tous les aspects liés à la représentation ont été examinés. Pour lui, comparer des choses c'est bien mais il faut aussi se rendre compte qu'un législatif cantonal n'aborde pas nécessairement les mêmes sujets qu'un législatif communal. Il cite, par exemple, le législatif cantonal qui traite régulièrement d'aspects qui touchent la législation, qui touchent la vie du citoyen lambda. Dans un législatif communal, la majorité des dossiers, apportés par le Conseil municipal, sont liés à des investissements et des aménagements qui sont préparés et discutés par les services communaux. Dans cet objet, le gros obstacle que le Conseil municipal voit est la relation qui peut être perturbée car chacun a sa position. En effet, si un conseiller de ville, membre du personnel communal, est opposé à un projet d'un collègue qu'il côtoie tous les jours, ce genre de situation peut amener des frictions qui ne sont pas saines et souhaitables, raison pour laquelle le principe de ne pas autoriser les employés communaux à siéger a été retenu dans le cadre du ROAC. Concernant le montant de CHF 5'000.- indiqué dans le rapport du Conseil municipal, il s'agit du coût d'une votation populaire, qu'elle soit regroupée avec une votation cantonale ou fédérale, ça ne change pas le prix pour l'impression des bulletins et autres. Relevant que la Municipalité de Porrentruy se trouve actuellement dans un contexte de rapprochement avec Fontenais, M. le Maire pense que les autorités auraient tout le loisir, le cas échéant, de revoir le ROAC de la nouvelle entité si ce rapprochement entre les deux communes devait aboutir. Au regard du fait que le ROAC a été examiné il y a peu de temps, qu'il y a des perspectives ultérieures, que le rôle du législatif communal n'est pas celui du législatif cantonal, le Conseil municipal ne trouve pas raisonnable d'aborder uniquement le point cité dans la motion. Toutes ces raisons poussent l'exécutif communal à proposer le refus de cette motion, même s'il est conscient que certaines situations pourraient être moins problématiques que d'autres. Cependant, il est très difficile d'être juste et de ne pas créer d'iniquité entre les différentes fonctions de l'administration. M. le Maire rappelle que, même si les employés de la crèche bénéficient des échelles salariales cantonales, ils sont soumis au statut du personnel communal et ce sont des employés communaux comme les autres. Pour ces raisons, le Conseil municipal ne retient pas cette proposition et propose de refuser cette motion.

M. Stéphane Theurillat annonce d'emblée que le groupe PDC-JDC ne partage absolument pas l'avis du motionnaire. Lors de sa séance de préparation, les réflexions du groupe PDC-JDC l'ont poussé à se poser les questions suivantes : Comment un employé communal pourrait travailler dans le cadre de son travail quotidien à l'élaboration de dossiers ou de projets et ensuite les voter en toute indépendance au sein du législatif ? Est-il possible d'imaginer un instant un employé voter contre un projet sur lequel il aurait travaillé pendant de nombreuses heures ? Comment un employé communal pourrait se sentir libre de voter selon son avis qui, dans certain cas, pourrait diverger de celui de son employeur ? Même si M. Theurillat ne doute pas de la bonne volonté et des nombreuses compétences des employés communaux qui pourraient être bénéfiques pour le fonctionnement du législatif, il est irrationnel de croire qu'ils pourraient prendre leurs décisions en toute indépendance et sérénité. D'autre part, éthiquement, est-il correct d'être juge et partie lors d'une prise de décision ? Est-ce que c'est le message que les autorités veulent donner à la population ? Le groupe PDC-JDC y répond par la négative. Pour conclure, M. Theurillat relève que certains rappelaient, il y a quelques semaines à peine, l'importance de la transparence au sein des partis et voulaient s'assurer que les décisions étaient prises en toute indépendance. M. Theurillat se permet donc de faire part d'un certain étonnement tant cette motion est contradictoire. C'est sur la base de ces réflexions que le groupe PDC-JDC refusera cette motion.

M. Pierre-Olivier Cattin signale que le groupe PCSI partage avec les motionnaires l'idée que l'interdiction faite par l'article 19 du ROAC, soit de permettre l'éligibilité aux employés communaux, constitue une injustice. Surtout si ces citoyens ne remplissent pas de fonction dirigeante. L'employé municipal reste un citoyen avec son affiliation

politique, ses idées et ses opinions. L'incompatibilité n'est qu'une question de point de vue et celui du groupe PCSI est qu'il faut valoriser l'engagement citoyen de tous. Les risques liés au lien entre la fonction professionnelle et la fonction électorale sont minimes et le conseiller peut se récuser si le lien de fonction entame la partialité de son jugement. Pour ces raisons, le groupe PCSI acceptera cette motion.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner s'est penché avec attention sur la question de savoir s'il fallait ou non modifier le ROAC, en vue de donner l'éligibilité des employés municipaux au Conseil de ville. En préambule, il se permet de rappeler que la contribution des employés communaux est indispensable au bon fonctionnement du système politique bruntrutain ; sans eux, le Conseil municipal ne pourrait pas s'appuyer sur des compléments très précis pour les différentes prises de position ou obtenir des réponses venant directement du terrain et le Conseil de ville peinerait à obtenir une mise en œuvre des différentes études et motions, par exemple. La proposition faite ce soir pose un certain nombre de questionnements intéressants et importants. En revanche, il y a des éléments qui paraissent plus délicats aux yeux du PLR, par exemple lorsqu'il s'agit de régler la question de potentiels conflits d'intérêts. S'il faut reconnaître que le personnel communal a des compétences et une force de proposition qui pourrait être bénéfique pour le législatif, il faut avouer que la question de la récusation est, d'une part, extrêmement difficile à réglementer et, d'autre part, délicate à contrôler. La récusation concerne l'ensemble du Conseil de ville et c'est un principe qui doit être appliqué pour chaque vote. Néanmoins, la probabilité qu'un employé municipal puisse être amené à se récuser beaucoup plus souvent que les autres Conseillers de ville est grande pour une petite commune comme Porrentruy. Il est important que le débat reste focalisé sur l'objet et non sur qui aurait dû se récuser ou non. Dans son texte, le motionnaire fait référence au Parlement jurassien où un débat a notamment eu lieu, pas plus tard qu'hier, sur les moyens de se prémunir contre d'éventuelles dérives. Et s'il faut retenir une chose du vote qu'il y a eu hier, c'est que cette question ne fait pas l'unanimité. M. Brunner constate donc que ce modèle, cité comme étant une référence par le motionnaire, a des limites. Par beau temps, ce système peut fonctionner mais, dès qu'il y a des doutes, le débat peut devenir délicat, voire créer des tensions au sein de l'administration municipale, ce qui n'est pas souhaitable. M. Brunner rappelle également que la séparation des pouvoirs entre un législatif et un exécutif, qui collabore étroitement et directement avec les employés de l'administration communale, a, jusqu'à ce jour, fait ses preuves. Pour revenir sur le remplissage des listes pour les élections communales, puisqu'il en est fait référence dans le texte de la motion, M. Brunner tient à rappeler que son groupe proposait de modifier l'effectif du Conseil de ville à 31 membres, ce qui semblait tout à fait proportionné en comparaison extra communale et pleinement adapté aux réalités de la plupart des partis bruntrutains. Si le groupe PS-Les Verts a, entre-temps, changé d'avis, il pourra trouver, sur sa droite, un allié de taille. Enfin, le groupe PLR émet des doutes sur l'opportunité de la proposition qui est faite ce soir. S'il fallait trouver de réelles solutions pour valoriser les idées et propositions des employés communaux et revaloriser la politique communale, d'autres pistes pourraient être envisagées comme, par exemple, revoir le modèle de certaines commissions municipales pour y mettre davantage le travail du personnel communal en évidence. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR n'est pas encore pleinement convaincu par la proposition qui est faite ce soir et refusera la motion.

Ce qui embête un petit peu M. Baptiste Laville dans ce genre de débat c'est qu'il est difficile pour les membres du Conseil de ville de quitter leur étiquettes politiques. Il voit déjà le vote arriver, le centre droit s'opposera à cette motion. M. Laville aurait souhaité que ça se passe différemment car cette motion dépasse des motions purement politiciennes. Le législatif n'a absolument rien à perdre à essayer ; c'est pour l'intérêt de la Commune. M. Laville rappelle les valeurs du parti radical qui sont « liberté et responsabilité », il demande donc aux membres du groupe PLR de prendre leur liberté et leur responsabilité en votant pour cette motion qui a du bon sens. Il demande également aux membres du groupe PDC de faire preuve d'indépendance. Pour M. Laville, ce n'est vraiment pas une motion partisane, c'est une motion qui est pour le bien de la Commune. Le législatif doit faire preuve d'un tout petit peu d'audace et de volonté. Il rappelle qu'il y a la possibilité de se récuser. Le Parlement le fait, le Conseil de ville de Delémont le fait et, apparemment, ça n'a pas encore changé. Concernant les arguments qui ont été annoncés en disant que cela pouvait poser problèmes et créer des tensions, les exemples prouvent que si des tensions devaient arriver elles seront tout à fait gérables. Par conséquent, M. Laville encourage les groupes PLR et PDC à revoir leurs positions. Il remercie naturellement le PCSI pour son soutien à cette motion et espère qu'il verra quand même quelques mains se lever en faveur de cette motion dans ces différents partis.

M. Julien Parietti signale que, depuis 4 ans, les membres du groupe PDC-JDC n'ont jamais reçu d'ordre concernant la façon de voter. Ils ont toujours voté comme ils le souhaitaient. Le groupe PDC-JDC débat en toute transparence et n'a jamais imposé un vote à ses membres.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Des employé-e-s municipaux compatibles ! » par 23 voix contre 11.

10. Traitement de la motion intitulée « Pour une amélioration du dispositif de vote par correspondance gratuit » (n° 1192) (PLR).

M. Julien Cattin informe que cette motion vise l'amélioration du dispositif de vote par correspondance gratuit en partant des constats suivants. La majorité des votants votent par correspondance. Le taux de participation aux différentes votations chute actuellement. Cela s'est encore vu récemment avec l'élection complémentaire au Conseil communal de Val Terbi qui a réuni seulement 5% de la population. Par ailleurs, la Poste a augmenté ses tarifs ce qui risque de décourager encore un peu plus de personnes à participer aux différentes votations et de voir plus d'enveloppes de vote finir au vieux papier. M. Cattin indique que Porrentruy possède actuellement une boîte située dans le nouveau bâtiment de l'administration communale. A son sens, ce seul emplacement n'est pas idéal car un parking à vélos est placé juste devant et, actuellement, de grands panneaux, qui sont normalement présents à chaque élection, bloquent l'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite. De plus, le bâtiment de l'administration n'est pas situé dans une zone très passante. De ce fait, cet emplacement oblige les personnes qui souhaitent voter par correspondance gratuitement à se déplacer spécialement à cet endroit. Au vu de ces constats, il apparaît dès lors nécessaire pour le groupe PLR de placer une seconde boîte à lettres qui se trouverait dans une zone plus fréquentée et plus facile d'accès comme, par exemple, dans les alentours de l'Esplanade. De plus, cette deuxième boîte, plutôt située géographiquement à l'opposé de la boîte actuelle, desservirait les habitants qui habitent de l'autre côté de la ville. Le texte déposé est volontairement rédigé d'une manière très ouverte pour permettre de choisir l'emplacement idéal. Ainsi, la pose d'une deuxième boîte à lettres paraît être une solution peu coûteuse pour favoriser l'exercice des droits politiques. C'est pour ces raisons que le groupe PLR encourage le législatif à soutenir le texte déposé.

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que le vote par correspondance prend de plus en plus d'importance à Porrentruy. Cette tendance s'accroît de votation en votation et la réflexion mérite d'être posée. S'agissant de la motion telle qu'elle est formulée, le Conseil municipal a quelques doutes sur le mode de faire car il faut être conscient que la Commune doit assurer une certaine sécurité par rapport à l'emplacement, dans le sens où il faut éviter qu'il y ait des captations de suffrages. Il faut aussi s'assurer que cette boîte à lettres ne soit pas isolée du reste du fonctionnement de l'administration car si un citoyen y dépose une sollicitation ou une demande en dehors des votations, il serait regrettable que cette demande soit découverte quelques temps plus tard sans que les services communaux n'aient pu en prendre connaissance. Les questions qui se posent autour d'une localisation dans d'autres endroits pour déposer son enveloppe de vote nécessitent des réflexions et afin d'examiner plus en détail cette question, le Conseil municipal propose la transformation de la motion en postulat.

Pour le groupe PLR, M. Julien Cattin accepte la transformation de la motion en postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti estime que les possibilités actuelles pour voter, soit par l'urne les vendredi, samedi et dimanche, soit par la poste moyennant un timbre ou par la boîte aux lettres communale semblent satisfaisantes pour tous bruntrutains voulant s'exprimer par les urnes. Certes, l'emplacement de la boîte n'est peut-être pas parfait mais elle est, du moins, pratique et très sûre pour l'organisation du vote ou de l'élection. Le groupe PDC-JDC va donc majoritairement refuser cette motion.

Pour M. Matthieu Hays, faire vivre la démocratie en favorisant au maximum la participation de la population aux divers scrutins annuels est une intention tout à fait louable et même nécessaire à la bonne marche de la vie publique. La dernière élection dans le Val Terbi, avec 5% de participation, ou le taux de participation à 17% indiqué dans l'argumentaire du Conseil municipal lors du traitement de la motion précédente montre tout l'intérêt de trouver des leviers pour augmenter la participation citoyenne. La motion traitée ce soir se limite à l'emplacement de la boîte aux lettres pour le vote par correspondance. M. Hays ne pense vraiment pas que cela puisse influencer une quelconque participation. Le déplacement de la boîte actuelle du bâtiment de la Beuchire à l'accessibilité très complexe au nouveau bâtiment de l'administration un peu plus accessible n'a pas changé grand-chose à la participation des derniers scrutins. Il imagine qu'un autre lieu engendrera des problématiques importantes de sécurité et de surveillance pour un effet relatif. Pour M. Hays, personne ne vote par hasard ou parce que c'est facile d'accès. Ouvrir son enveloppe, remplir comme il faut les bulletins, signer sa carte, remettre le tout dans l'enveloppe sont autant d'étapes bien plus complexes en temps. Une fois ces étapes passées, M. Hays imagine difficilement qu'une personne n'aille pas déposer son enveloppe parce que l'accès à la boîte est insurmontable. Le groupe PS-Les Verts aurait donc refusé cette motion. Pour sa transformation en postulat, elle n'aurait de sens que si l'ensemble des mesures favorisant la participation est pris en compte et pas uniquement l'emplacement de la boîte aux lettres. Plusieurs questions se posent donc comme, par exemple, l'enveloppe de vote peut-elle être préaffranchie, les heures d'ouvertures des bureaux de vote sont-elles adaptées, ne devrait-il pas y avoir une meilleure communication et information sur la façon de voter car parfois c'est un véritable sac de nœuds pour comprendre juste la façon de faire ? De plus, l'électeur ne doit pas oublier de signer sa carte sinon le vote n'est pas comptabilisé, il y en a des dizaines à chaque dépouillement. Les membres des autorités communales sont tous bien informés et intéressés par la chose publique et les systèmes de votation mais ce

n'est absolument pas le cas de l'ensemble de la population et un grand effort de communication doit être fait à ce niveau-là. Mais pour traiter toutes ses propositions, il faudrait un autre postulat plus large et ouvert à une réflexion globale. Pour conclure, l'objectif du texte déposé est excellent et mérite qu'on y revienne, malheureusement la solution proposée n'est ni efficace ni concluante. A la lumière de ces arguments, le groupe PS-Les Verts aurait refusé ce texte sous la forme de motion mais laissera la liberté de vote à ses membres pour le postulat.

M. Joào Francisco Mawete signale que le groupe PCSI, bien qu'il juge la préoccupation levée par le motionnaire comme anecdotique, ne s'oppose pas à ce qu'une réflexion soit menée, tant en ce qui concerne les dispositifs que sur leur coût. Il accepte donc le postulat qui remplace la motion initiale.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Pour une amélioration du dispositif de vote par correspondance gratuit » par 20 voix contre 13.

11. Traitement du postulat intitulé « Pour le développement d'un outil d'intégration par le biais d'une carte citoyenne » (n° 1185) (PS-Les Verts).

En préambule, Mme Lisa Raval tient à souligner la concision de la réponse du Conseil municipal. Celle-ci rend difficile la défense de ce postulat étant donné qu'elle n'est pas développée et ce alors même que le traitement de ce sujet a été repoussé à 2 reprises. Aussi, elle remercie d'avance le Conseil municipal pour ses réponses développées et motivées à l'avenir. Cela étant dit, c'est aux membres du Conseil de ville qu'il appartient de voter au sujet de cette demande d'étude. Dans la proposition ici faite, le groupe PS-Les Verts propose d'accepter qu'une étude soit réalisée au sujet de la possibilité pour Porrentruy d'instaurer une carte citoyenne, carte qui ne nécessite pas d'intervention des autorités fédérales ou cantonales puisqu'entièrement de compétence communale. Une telle carte pourrait permettre un accès à des soins de base, à l'inscription dans des services municipaux ainsi qu'aux lieux culturels et sportifs, le cas échéant à partir d'un guichet unique. La carte citoyenne pourrait par exemple fonctionner comme carte d'accès aux prestations en ligne de la Commune, permettant de réunir les identifiants aux différents services, comme le sport, la culture, les prestations sociales, etc. Elle pourrait également permettre l'identification des personnes détentrices si elles sont dépourvues d'autres documents les identifiant lors de contrôles effectués par les membres de la police municipale. Dans les cas où la Municipalité décide de rendre payants aux habitants d'autres communes les services qu'elle propose actuellement gratuitement ou si elle décide d'instaurer des tarifs différenciés entre les habitants de la ville et les autres, cette carte permettrait également aux habitants de la Commune de bénéficier de la gratuité ou de tarifs réduits. Plusieurs villes ont développé ce système avec succès, dont Bienne tout récemment, et si celles qui sont connues sont plus grandes que Porrentruy, nombre des services qui sont fournis par une municipalité sont les mêmes dans toutes les communes, quelle que soit leur taille. Mme Raval s'étonne d'ailleurs que le seul argument du Conseil municipal soit la taille de la ville de Porrentruy pour développer ce système très simple, qui permettrait de gagner du temps car, si créer et distribuer la carte nécessite un investissement temporel à un instant T, elle permet d'en gagner passablement à termes. Toutes les villes qui l'ont mise en place relèvent non pas une surcharge administrative mais bien l'inverse et cet outil de gouvernance permettrait à la fois d'intégrer les personnes et de gérer les dépenses publiques. Déposée en automne 2021, la thématique de la City card est d'autant plus d'actualité aujourd'hui avec l'arrivée massive de réfugiés venus d'Ukraine. Générant un formidable élan de solidarité, leur prise en charge rapide n'est pas simple pour les collectivités publiques. Cette carte pourrait aussi être envisagée sous l'angle d'une carte de district ou intercommunale. Il s'agit ici bien entendu de pistes, car c'est une étude sur le principe d'une carte communale qui vous est proposée ici. Le Conseil municipal n'a peut-être pas connaissance à ce stade de toutes les possibilités d'utilisation et des avantages que la City card représente et pourrait représenter en termes d'innovation de gouvernance, et c'est ce que cette étude pourrait démontrer. Pour toutes ces raisons, Mme Raval invite donc le législatif à voter en faveur de ce postulat.

M. Julien Loichat présente, au nom du Conseil municipal, ses excuses pour la réponse du Conseil municipal peut-être un peu courte. Cela dit, le Conseil municipal est convaincu que la question de l'intégration est une question fondamentale pour toute collectivité, en particulier pour Porrentruy qui est composée depuis des lustres d'une forte communauté étrangère provenant historiquement et notamment de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, ensuite des Balkans et désormais de l'Ukraine. Il s'agit de faire en sorte que cette diversité culturelle mais aussi sociale soit véritablement une richesse pour Porrentruy. Cette question d'intégration concerne de près ou de loin l'ensemble des services publics qui traitent d'une manière ou d'une autre d'intégration et représente une préoccupation importante de toute politique publique. C'est un point important, immuable, naturel mais qui découle bien de constructions politiques. Porrentruy a un historique de ce point de vue-là, de décisions, d'engagements dont la ville a pu être le moteur à différentes époques de son histoire dont tous sont aujourd'hui les héritiers, les descendants souvent mais aussi les garants. L'intégration est donc bien un processus évolutif et c'est bien dans ce sens que travaillent toutes les villes de Suisse mais qui doit encore certainement être renforcé. Aujourd'hui, les autorités communales mènent déjà des actions qui vont dans ce sens, en accueillant, par

exemple, les nouveaux arrivants et les naturalisés, au travers de cérémonies officielles où ils peuvent découvrir la ville, mais aussi par le biais de programmes d'intégration. C'est bien dans ce sens que la Municipalité entend poursuivre l'intégration et pourquoi ne pas voir se développer cette carte citoyenne. Pour M. Loichat, travailler à l'intégration comporte une sorte de double mouvement, à la fois auprès des communautés étrangères mais aussi souvent que possible à l'endroit de l'entier de la communauté. Ce postulat s'inscrit dans ce double mouvement, dans cet état d'esprit en mettant le focus sur une partie de la population peu visible, voire invisible, mais qui existe. Si, au niveau sanitaire, les sans-papiers sont aujourd'hui pris en charge par la Maison de santé située à Delémont depuis peu. Il n'en va pas de même pour de nombreux domaines essentiels. De ce point de vue, cette carte citoyenne, la City Card, tend à se répandre dans les villes de Suisse après un certain succès en termes d'intégration dans d'autres régions du monde et répond, d'une certaine manière quand même, à la nécessité d'ouvrir les yeux sur cette population : environ 70 à 80'000 personnes sont concernées en Suisse, soit peut-être entre 70 et 80 personnes à Porrentruy. Ainsi, comment réaliser cette carte avec toutes les ambitions qui ont été décrites dans le postulat ? Comment répondre à toute la problématique de la protection des données ? Sur quels critères ? Avec quelles prestations ? On peut parler de la santé, de la culture, du sport, du logement, certains vont même plus loin avec des cartes de crédit mais ce sont évidemment des questions qu'il s'agira d'approfondir en prenant modèle sur ce qui existe. Voilà des questions que le postulat devrait pouvoir étudier. Cependant, le Conseil municipal, loin de s'opposer au principe-même de cette carte, juge qu'il n'est pas qualifié pour mettre sur pied un tel outil essentiel sur une si petite collectivité et relève qu'il serait plus pertinent que cette question soit traitée sur un plan cantonal en partant du principe que de nombreuses prestations sont plus ou moins centralisées dans les communes-centres ou à Delémont. M. Loichat propose au Conseil de ville de rejeter le postulat et invite les dépositaires de ce dernier à adresser une même demande au niveau cantonal, demande que l'exécutif communal pourrait alors soutenir dans le cadre d'une éventuelle consultation cantonale à ce sujet.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner est très sensible à la question de l'intégration des sans-papiers et s'est penché avec attention sur le postulat demandant d'étudier l'introduction d'une carte citoyenne accessible à tous les habitants de la Commune. L'idée de la carte citoyenne n'est sans doute pas infondée. En revanche, le groupe PLR n'est pas encore en mesure de soutenir une étude visant à l'introduire à Porrentruy, ceci pour 3 raisons principales. Premièrement, le timing de l'étude demandée est défavorable au vu de l'actualité. Même si l'on peut estimer que la dépositaire ne pouvait pas envisager, au moment de déposer ce postulat, que le monde traverserait une crise majeure, M. Brunner estime qu'il est préférable de ne pas charger l'administration communale en ce moment. Cette dernière doit être en mesure de mettre un maximum de ressources au profit de la gestion de la crise migratoire actuelle, plutôt que de mener une étude qui est certes intéressante, mais également très lourde de conséquences. En effet, l'introduction d'une carte citoyenne n'implique pas seulement la création d'une base de données et d'un système d'identité. Elle engendre surtout la négociation et l'introduction de nombreux partenariats publics-privés dans de nombreux domaines différents. A ce propos, le groupe PLR pense que les services de l'administration ne peuvent pas être tous mobilisés à cette tâche mais doivent plutôt prioriser les différentes démarches en cours. Deuxièmement, il estime que les bases légales communales ne permettent pas d'être efficace en matière de politique d'asile et de sans-papiers. Cette compétence est et doit de préférence rester au niveau de la Confédération et des Cantons afin d'éviter une hétérogénéité trop importante en la matière. Et troisièmement, ce système n'a pas encore fait ses preuves ailleurs en Suisse pour la simple et bonne raison que les autorités n'ont pas encore assez de recul sur les réels effets de l'utilisation de la carte citoyenne. Au vu de la complexité administrative et légale d'un tel processus pour une petite Commune comme Porrentruy, le groupe PLR pense qu'il faut attendre de voir ce qui se passe à Zurich et à la Chaux-de-Fonds pour cibler au mieux les mesures que Porrentruy pourrait éventuellement étudier. Pour ces trois raisons principales, le groupe PLR ne pourra pas soutenir l'étude qui est proposée aujourd'hui par le groupe PS-Les Verts.

M. Pierre-Olivier Cattin mentionne que le groupe PCSI a étudié de manière approfondie le texte de la postulante et n'arrive pas à comprendre la finalité de la démarche proposée. Pour que la Municipalité puisse octroyer une carte, il faut que l'habitant s'annonce à l'administration, ce qui dénonce son état de clandestin de sans-papier. De plus, cette situation devrait relever d'une juridiction cantonale et non municipale. Enfin, les habitants de Porrentruy ont accès à la bibliothèque municipale, à la ludothèque régionale, à la piscine, à la Bulle verte et à toutes les structures sociales, de sport, de culture et de loisir sans que jamais on ne leur demande leur carte d'identité ou leurs papiers d'immigration. Toutes ces opportunités sont ouvertes sans restriction. Le groupe PCSI n'acceptera donc pas ce postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez a pris connaissance du postulat déposé par le groupe PS-Les Verts. La proposition transmise par le postulat est pleine de bonté, mais le groupe PDC-JDC est d'avis, tout comme le Conseil municipal, que sa proportion ne correspond pas à la taille de Porrentruy. Les villes citées dans le texte déposé démontrent par elles-mêmes sa disproportion, la plus petite d'entre elles représentant presque la moitié de la population du Canton du Jura. La démarche aurait le mérite d'être menée à un niveau plus élevé, soit régional ou cantonal, la Commune n'ayant pas forcément les moyens de mettre en place ce système. Entre

outre, dans le domaine de l'intégration, le groupe PDC-JDC juge que les efforts effectués ainsi que les démarches entreprises par la Municipalité sont aujourd'hui suffisants. Le groupe PDC-JDC salue notamment la gestion actuelle de l'arrivée des réfugiés de guerre ukrainiens. Au vu de ce qui précède, il refusera à l'unanimité le postulat.

Mme Lisa Raval remercie le Conseil municipal pour son plaidoyer en faveur de l'intégration car c'est exactement ce qui est écrit dans le postulat tant bien même, au final, l'exécutif dit qu'il n'a pas envie de le mettre en pratique. D'ailleurs, plusieurs partis ont parlé de la priorisation des démarches qui sont en cours en faveur de l'intégration mais Mme Raval n'en connaît pas beaucoup. Elle serait ravie de les connaître pour savoir comment elles sont priorisées par la Commune. Pour elle, l'étude sert à définir la mise en place et il est possible de faire des études comparatives avec les communes qui ont déjà mis ce système en place. La Commune peut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs comme cela se passe dans beaucoup de domaines autres que l'intégration. Comme relevé par M. Loichat, Porrentruy fournit de nombreuses prestations et, en tant que commune-centre, elle est à même de rassembler autour d'elle. Ce système pourrait donc être aussi une carte intercommunale proposée plus judicieusement dans le cadre de cette étude. L'idée n'est pas de surcharger l'administration communale mais au contraire d'alléger tous les papiers qui existent à l'heure actuelle. Mme Raval rappelle que toutes les organisations qui agissent dans le domaine de la défense des sans-papiers et des personnes réfugiées trouvent que c'est un très bon outil de gouvernance. L'AJAM, qui gère justement la crise ukrainienne actuelle, trouve que cet outil serait tout à fait précieux à termes. Pour répondre à M. Piquerez, il est vrai que cela ne concerne peut-être pas beaucoup de gens à Porrentruy mais, en général, lorsqu'une politique publique est établie, il n'est pas toujours prévu qu'elle réponde au plus grand nombre de citoyens, des fois c'est pour le besoin des personnes les plus faibles et c'est aussi ces personnes-là que les autorités doivent prendre en considération.

Par rapport à la visibilité de ces personnes, Mme Vitoria Gigon rappelle que les gens qui siègent dans un Conseil de ville ne voient pas forcément les gens qui sont sans-papiers ou qui se trouvent en précarité extrême.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Pour le développement d'un outil d'intégration par le biais d'une carte citoyenne » par 25 voix contre 10.

12. Traitement du postulat intitulé « Des places de jeux adaptées aux jeunes enfants » (n° 1186) (PDC-JDC).

Mme Laure Roy signale qu'il lui est arrivée, à plusieurs reprises d'avoir de grandes palpitations en voyant ses enfants sur les places de jeux en ville de Porrentruy et en ne sachant pas s'ils allaient redescendre sans se faire mal. Par ce postulat, elle souhaite, premièrement, que les enfants puissent s'épanouir pleinement quel que soit leur âge, ayant déjà remarqué que les grands enfants aiment également bien les jeux adaptés aux petits, ce qui ne va pas forcément dans l'autre sens. Deuxièmement, des places de jeux comme celle de Sous-Bellevue ne doivent pas être oubliées car la densité de la population y est tout de même élevée. Malgré le terrain multisports à côté, il est nécessaire d'avoir des jeux pour petits et grands. Lors de ses vacances, sa famille a beau faire des activités diverses et variées mais ce que les enfants gardent en mémoire c'est le moment passé à la place de jeux. C'est également la récompense lors d'une randonnée, à la fin de la promenade il y a un arrêt au parc. Pour Mme Roy, ce serait un plus pour Porrentruy et cela permettrait à tout type de famille de s'y détendre. C'est pourquoi, troisièmement, elle souhaite rendre ces places de jeux plus visibles sur internet. Pour finir, la place de jeux de l'autoroute doit disposer d'un accès à pied avec le nouveau quartier de l'Oiselier si proche. Ce chemin pourrait être en corrélation avec la nature. Elle remercie la Municipalité pour les premières réponses qui vont dans le sens de ce qu'elle souhaite. Pour ces différents points, elle recommande au Conseil de ville d'accepter ce postulat.

M. Philippe Eggertswyler constate qu'une place de jeux est un espace favorisant la psychomotricité mais également la socialisation, permettant les jeux individuels et collectifs mais aussi un espace à vivre intergénérationnel. Les places de jeux ont un rôle important à jouer dans le développement de l'enfant. Malheureusement, la possibilité de jouer autour ou dans les habitations est de plus en plus restreinte, voire interdite, faute de place et parce que les jeux d'enfants dérangent de plus en plus le voisinage. Avec des toboggans à dévaler à toute allure, des tyroliennes pour jouer à Tarzan, des bacs à sable pour sculpter les constructions les plus folles, des balançoires pour échapper à l'apesanteur, des structures à escalader, des recoins où se cacher et des bancs pour se rencontrer, les familles sont gâtées en matière de places de jeux à Porrentruy. Toutefois, M. Eggertswyler relève qu'il est toujours possible de faire mieux et c'est pour cela que le service UEI réalise actuellement un répertoire des places de jeux de Porrentruy. Les surfaces disponibles, la liste des jeux avec leur état actuel, leurs besoins d'entretien, les développements possibles et leur conformité sur le plan de la sécurité sont analysés actuellement pour chaque site. La densité de la population est aussi un critère à prendre en considération. Le rapport est attendu pour le printemps 2022. Après réception de ce rapport, la

gestion, l'entretien et le développement des aires de jeux feront l'objet d'une planification sur plusieurs années. Concernant la visibilité des parcs pour les touristes, M. Eggertswyler signale qu'un plan d'accès va être inséré sur le site de la Municipalité sous l'onglet « parcs publics et jeux ». De plus, la liaison avec l'aire de repos de l'A16 est une possibilité. Néanmoins, cela nécessite l'étude d'un chemin piétonnier, de 150 à 250 mètres selon les variantes. De plus, un contact devra être pris avec l'OFROU pour voir s'il est possible ou pas d'avoir accès à ce parc. Ce qui est intéressant c'est que les parcelles à traverser jusqu'à ce parc sont exploitées certes par un agriculteur mais sont propriété de la Municipalité, ce qui va donc faciliter largement les démarches si celles-ci devaient être faites. Dès lors, au nom du Conseil municipal, M. Eggertswyler propose au Conseil de ville d'accepter le postulat.

Mme Vitoria Gigon relève que le bien-être et l'épanouissement de l'enfant ainsi que la promotion de la santé sont des aspects essentiels à développer en continu pour l'avenir de la ville de Porrentruy. En effet, les places de jeux sont un lieu de divertissement, de repos mais également des lieux qui réunissent les gens et peuvent créer dans le paysage d'une ville un climat favorable et agréable. Ce postulat a amené le groupe PS-Les Verts vers d'autres réflexions et interventions pour la ville en mettant en exergue d'autres structures accueillant des enfants avec des familles-types. A cet effet, Mme Gigon constate que la piscine couverte n'est pas forcément adaptée à des enfants en bas âge, avec des escaliers parfois scabreux, des bassins trop profonds, etc. Ceci, n'est évidemment pas l'objet du présent postulat. Néanmoins, la richesse des discussions du groupe PS-Les Verts lui a permis d'élargir ce sujet qui doit être une préoccupation commune et qui apporte du sens en termes politiques. Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Gigon relève également la pertinence dans le postulat d'étudier le développement de structures de jeux en lien avec la densité de la population et de développer des places de jeux dans des quartiers où il n'en existe pas encore, comme dans le quartier sous l'hôpital. Ce postulat sera donc soutenu et accepté par le groupe PS-Les Verts et ceci avec enthousiasme.

Pour le groupe PCSI, M. Baptiste Maître partage les préoccupations des postulants et soutient les points demandés. Par conséquent, son groupe votera à l'unanimité ce postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Des places de jeux adaptées aux jeunes enfants » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Traitement du postulat intitulé « Restreindre l'éclairage public de jour ! » (n° 1193) (PS-Les Verts).

M. Baptiste Laville indique que ce postulat est, en fait, un préambule au crédit qui sera traité au point suivant. Pour lui, l'éclairage de jour ne sert à rien car il y a un éclairage naturel, le soleil. M. Laville aimerait dire que dans le crédit qui sera traité tout à l'heure, l'extinction des heures de nuit n'est pas comprise et l'installation des systèmes dynamiques n'y est que partiellement. Ce postulat complète finalement très bien ce crédit. M. Laville pense qu'il tombe au bon moment pour mener ces réflexions. Pour lui, il est possible d'économiser, le matin comme le soir, environ 15 minutes. Les plus optimistes disent qu'il est possible d'économiser 30 minutes mais le postulat demande 15 minutes le matin et 15 minutes le soir, soit 30 minutes par jour. Cela fait une économie d'éclairage de 7 jours, ce n'est pas rien pour Porrentruy. Cette diminution de l'éclairage est aussi une bonne chose pour la biodiversité et contre la pollution lumineuse. M. Laville relève aussi que ce postulat est intéressant pour entrer en discussion avec BKW, qui est propriétaire, fournisseur et gestionnaire du réseau. M. Laville pense que la politique a aussi quelque part son mot à dire dans la politique énergétique et que les autorités doivent formuler leurs attentes à BKW. M. Laville se demande typiquement si deux capteurs pour toute l'Ajoie sont suffisants car certaines communes souhaitent gérer cela de manière différente ? Est-ce que chaque commune ne devrait pas avoir un capteur ? L'autre question est de savoir si ces capteurs peuvent être optimisés ? M. Laville est sûr, en y regardant de plus près, qu'un tas de questions vont émerger. M. Laville rappelle que M. Bruno Chapatte, avec lequel il s'est entretenu, s'est battu il y a 20 ans déjà sur ce dossier d'éclairage. Aujourd'hui, pour M. Laville, il est temps que les autorités traitent de l'optimisation de l'éclairage public. En conclusion, il encourage le législatif à accepter ce postulat qui permettra à la Commune de négocier avec BKW et le SIDP.

En guise d'introduction, Mme Chantal Gerber rappelle que l'éclairage public ne doit pas uniquement apporter un sentiment de confort mais il doit aussi permettre d'accéder de jour comme de nuit à des exigences qui sont indispensables pour l'accomplissement de toutes les tâches visuelles pour toutes les catégories d'utilisateurs. Elle souligne que les modalités de l'éclairage se basent sur des normes européennes dont la luminance, c'est la quantité de lumière qui se reporte sur la route, et sur l'éclairage minimal, le lux, c'est-à-dire la quantité d'éclairement minimal pour avoir une certaine luminosité dans l'espace. Mme Gerber signale aussi qu'une commune n'est pas obligée de prévoir un éclairage public mais, en milieu urbain, elle est responsable en cas de problème de sécurité pour les usagers. Par exemple, si une personne qui traverse un passage pour piétons se fait renverser, c'est la Commune qui serait tenue responsable. Mme Gerber mentionne encore qu'il n'est pas

recommandé d'éclairer moins que les normes prévues car elles sont déjà calculées sur des minimas. Elle rappelle que l'éclairage public est commun à toutes les communes du district et que les capteurs qui se situent à Porrentruy et Courtemaîche sont réglés selon deux critères : l'horaire astronomique et la luminosité. L'enclenchement de ces capteurs se fait de façon automatique. Une des raisons qui pourrait motiver le changement de cet enclenchement est une économie financière. Les services de la Municipalité ont fait une estimation. En modifiant la durée de l'éclairage, la Commune pourrait faire une économie de 5'500 francs par an pour une diminution d'éclairage de 20 minutes. Cependant, si l'assainissement prévu au point suivant est accepté, ce montant ne serait plus le même. Les autres raisons sont une économie d'énergie, la réduction de la pollution lumineuse et l'évolution des techniques de captages automatiques. Pour Mme Gerber, certaines communes pourraient aussi vouloir une individualisation des capteurs. Cependant, la décision revient aux communes du district qui doivent se pencher sur cette thématique. A ce sujet, elle relève que divers courriers ont été échangés en 2008 et 2014 entre les communes, le SIDP et BKW. En 2008, à deux reprises, il y a eu une diminution de 10 minutes et de 5 minutes d'éclairage. En 2014, les communes ont pu bénéficier à nouveau d'une réduction de l'éclairage de 10 minutes le matin et 10 minutes le soir. Depuis 2014, il n'y a eu plus rien. En conclusion, pour le Conseil municipal, Mme Gerber propose au législatif d'accepter ce postulat afin de pouvoir soumettre cette demande au SIDP.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury a examiné attentivement le postulat présenté par le groupe PS- Les Verts. Tout a été dit dans l'entrée en matière par le signataire du postulat. Bien que ces principes de réduction aient déjà été appliqués à quelques reprises, il y a lieu de tester la limite adéquate des périodes d'allumage et d'extinction de l'éclairage public. Il s'agit également d'une idée intéressante et bien lumineuse. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC soutiendra ce postulat à l'unanimité.

Pour le groupe PCSI, M. Joào Francisco Mawete s'étonne que les procédés qui pourraient satisfaire aux exigences de ce postulat n'aient pas été réalisés spontanément par les autorités. C'est pourquoi, il s'associe aux postulants et demande que cet ajustement horaire soit effectué au plus vite, car il doit être techniquement réalisable à un coût qui sera compensé par l'amélioration du rendement et de la dépense d'éclairage. Le PCSI accepte donc le postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Restreindre l'éclairage public de jour ! » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Accepter un crédit de CHF 1'240'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des luminaires de la ville de Porrentruy.

ENTRÉE EN MATIÈRE

Mme Chantal Gerber indique que la Commune de Porrentruy a besoin d'uniformiser son système de luminaires. Elle doit aussi voir de quelle façon elle peut optimiser ses coûts de fonctionnement et doit s'adapter aux normes européennes. Porrentruy dispose encore d'un trop grand nombre de luminaires à vapeur de mercure, à sodium à haute pression. Pour pouvoir travailler sur l'ensemble de ces luminaires, le Conseil municipal a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine. Le parc des luminaires de Porrentruy a été inventorié et cartographié. Il y a eu une sorte de plan directeur de l'éclairage public qui a été établi. Pour le Conseil municipal, il s'agit plutôt d'une sorte de rapport d'accompagnement pour l'aider à prendre des décisions. Ce rapport fournit des propositions d'actions qui permettent d'identifier des étapes avec des priorités de remplacement. Le Conseil municipal propose ce soir au législatif la première étape de différents projets qui seront appelés à lui succéder. Il y aura certainement encore quelques millions à envisager dans les années à venir. Pour les autres étapes, l'exécutif communal essaiera de les coller avec des projets de réaménagements de rue, de réfection de chaussées, etc. Mme Gerber rappelle que les critères de l'éclairage doivent répondre à différents types de source de lampes, à une certaine efficacité des luminaires. L'éclairage doit aussi répondre à l'indice de rendu de couleur pour voir la matérialité de l'espace. La Commune a opté pour un système de LED car cette technique est beaucoup plus confortable pour l'œil et elle permet aussi de régler l'intensité de la luminosité, ce que les lampes au sodium ne permettent pas. Dans ce crédit, il y a aussi la volonté d'adapter la hauteur des mâts selon les secteurs. Cela signifie que certains mâts seront abaissés comme dans les quartiers résidentiels où la vitesse du trafic a été diminuée. La Commune devra toutefois respecter des normes, notamment aux passages pour piétons. Certains mâts sont vétustes et devront être changés pour éviter une défaillance mécanique. Des câbles d'alimentation ne répondant plus aux normes devront également être changés. Dans le projet proposé, un assainissement des socles des candélabres est prévu. Cette première étape concerne le remplacement de 777 mâts, soit 50 % des luminaires de la ville. Les luminaires de la vieille ville ne sont pas concernés car ils sont intégrés au projet « Cœur de ville » pour lequel un concept global se penche sur la mise en valeur des rues et des bâtiments historiques. Le système dynamique n'a pas été retenu pour cet assainissement car cette technicité

électronique encore assez récente pourrait présenter une certaine fragilité. Ce système pourrait aussi engendrer des coûts supplémentaires. Concernant la télégestion, les luminaires seront directement connectables. Il s'agit du système NEMA qui peut être utilisé avec les applications Smart City. Mme Gerber aimerait encore juste insister sur la réduction de l'énergie due à l'installation des LED qui sont moins gourmands en énergie et l'intensité lumineuse par tranche horaire permet aussi de faire un gain financier intéressant. Elle rappelle que les commissions municipales ont préavisé favorablement cet objet et elle recommande au législatif d'accepter ce crédit afin de pouvoir bénéficier d'un éclairage plus efficient.

M. Alain Chariatte constate que ce dossier, qui est en discussion depuis de nombreuses années, trouve enfin son épilogue. La demande de crédit va permettre de remplacer un éclairage public devenu âgé et gourmand en énergie. L'approvisionnement et le prix de l'énergie de toute sorte étant devenus des préoccupations de tous les jours, il est grand temps de réagir. La technologie LED est actuellement efficace et maîtrisée. Elle permettra donc de sécuriser et de rassurer les habitants et les usagers de la route par le remplacement de presque 800 points lumineux de la ville. L'économie d'énergie sera conséquente, la facture d'électricité sera moins douloureuse et cette réalisation répond à une action du Label Cité de l'Énergie. Pour tous ces arguments, le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité ce crédit.

Pour le groupe PCSI, M. Baptiste Maître est conscient que l'éclairage public de Porrentruy doit être assaini. En effet, une partie de l'éclairage actuel ne respecte plus les normes en vigueur et se doit d'être changé. Le groupe PCSI est également conscient que cet assainissement apportera une grande économie d'énergie. Cela répond tout d'abord aux impératifs de réduction énergétique qui doivent être entrepris afin de se rapprocher de la neutralité carbone. Le groupe PCSI tient tout de même à rappeler qu'il est important que le Conseil municipal respecte la planification financière votée par le Conseil de ville. Par contre, il salue l'économie financière que ce projet apporte sur le budget annuel. Le groupe PCSI approuve donc ce crédit.

M. Philippe Piegay signale que l'assainissement de l'éclairage public est actuellement une nécessité vu qu'il ne répond plus aux normes en vigueur, principalement en ce qui concerne le domaine environnemental et en matière de consommation énergétique. En effet, les ampoules à la vapeur de mercure et au sodium sont actuellement proscrites par une directive de la Confédération. M. Piegay rappelle que le nouvel éclairage sera moins gourmand en énergie avec une économie de 400'000 kWh annuellement et une diminution de la pollution lumineuse par une gestion plus rationnelle des temps d'éclairage. L'investissement de CHF 1'240'000.- fait partie du plan d'investissement prévu au budget 2022 et permettra la remise en état de 777 points lumineux qui correspondent à la moitié des installations de Porrentruy. Cette augmentation de la dette n'aura pas d'impact direct sur le cashflow de la Municipalité étant donné que l'économie substantielle en électricité permettra de couvrir la charge de la dette. Au vu des considérations précitées, le groupe PLR va accepter le crédit demandé et remercie les services municipaux ainsi que le Conseil municipal pour le travail important effectué dans ce dossier pour la ville dans le cadre du label « Cité de l'Énergie ».

Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève que Porrentruy rattrape depuis deux décennies d'importants retards d'infrastructure. Ce n'est ainsi pas la première fois que le législatif a à traiter le dossier de l'éclairage. Mais il est clair, une fois de plus, que les élus ne peuvent se permettre de reculer devant le crédit demandé aujourd'hui, puisque les lampadaires concernés seront bientôt hors normes. Dans le contexte financier et vu les besoins, le groupe PS-Les Verts comprend la nécessité de remplacer le plus de luminaires au moindre coût, en récupérant notamment les mâts. Cependant, Mme Crevoisier Crelier appelle la Municipalité à ne pas se priver systématiquement, dans les futures étapes d'assainissement, de technologies plus avancées et parfois certes plus coûteuses, mais qui présentent d'autres avantages en termes de réduction de la pollution lumineuse notamment. Par ailleurs, le groupe PS-Les Verts a pris note du fait que le principe d'extinction à certaines heures n'a actuellement pas été retenu. Il incite vivement le Conseil municipal à poursuivre les réflexions dans ce sens, pourquoi pas en désignant une zone pilote. Enfin, il salue la réflexion menée sur l'éclairage le long des cours d'eau et le choix qui en a découlé, privilégiant les aspects écologiques plutôt que financiers. Pour conclure, le groupe PS-Les Verts soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent un crédit de CHF 1'240'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des luminaires de la ville de Porrentruy, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

15. Divers.

M. le Président indique que 5 textes ont été déposés ce soir.

M. le Maire Gabriel Voirol présente le plan touristique de la ville de Porrentruy dans le sens où une intervention est prévue lors du prochain Conseil de ville. Ce projet s'inscrit dans un concept global de signalétique qui sera posée à certains endroits pour identifier les différents éléments intéressant les touristes qui fréquentent la ville de Porrentruy.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.45 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

A. Theilkaes